

préparer à occuper des postes plus importants. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada, auxquels sont adjoints un officier de la Marine royale du Canada, un officier de l'Armée canadienne et un officier de la *Royal Air Force*. Le groupe des étudiants comprend, outre des officiers de l'Aviation royale du Canada, dix représentants de la Marine royale du Canada, ainsi qu'un ou deux officiers de l'Armée canadienne, de la *Royal Air Force* et de l'Aviation des États-Unis. Le cours qui se donne au Collège a pour objet d'enseigner aux étudiants à raisonner logiquement et à s'exprimer avec précision, aussi bien oralement que par écrit. Il vise aussi à leur faire mieux connaître leur Arme et l'emploi des forces aériennes, à les tenir au courant des progrès scientifiques et techniques pouvant modifier l'emploi de ces forces, et à leur faire acquérir des vues générales sur les problèmes tant nationaux qu'internationaux. Le cours de 14 semaines qui se donne à l'École d'état-major et à l'École par correspondance, fournit aux officiers subalternes la compétence et les connaissances professionnelles que doivent posséder les capitaines et commandants d'aviation, et les initie à des études professionnelles plus poussées. Ceux qui suivent ce cours ont déjà accompli une ou plusieurs périodes de service en qualité de spécialistes. L'École par correspondance permet aux diplômés d'affermir et d'enrichir les connaissances qu'ils ont acquises à l'École d'état-major, ainsi que de s'exercer à raisonner logiquement et à s'exprimer avec précision, et de se préparer à assumer des fonctions plus importantes au niveau de leur grade actuel ou en accédant à un grade supérieur.

Le Collège de la défense nationale, situé à Kingston (Ont.), est un collège supérieur où se donne un cours de 11 mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs des forces armées, par des hauts fonctionnaires de l'État attachés aux forces armées, par des hauts fonctionnaires de divers ministères et par quelques représentants de l'industrie. Les conférenciers sont choisis parmi d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs. En outre, le Collège organise des voyages et des visites dans certaines régions du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de mieux se renseigner sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.

## PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE\*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que le matériel nécessaire soit disponible. Cette dernière tâche comprend la mise au point du matériel de défense et le partage de la production avec les États-Unis, l'échange des biens de défense avec les pays de l'OTAN et autres pays amis, de même que la collaboration aux programmes de recherche, de mise au point et de production dans le cadre de l'alliance atlantique. Le ministère fournit aussi la direction et le personnel pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Programme d'aide extérieure et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé de l'organisation

\* Rédigé à la Division de l'information, ministère de la Production de défense, Ottawa.